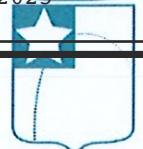


COMMUNE DE CARCÈS

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025



Carcès

Délibération Municipale n° 2025-01

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	5	2	19	12

OBJET : Délibération relative à l'attribution MAPA : Travaux d'entretien, de réparation, de création ponctuelle de la voirie communale.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 6 Février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 30 JANVIER 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CLAVIER Vincent – COLIN Martine – HERBEL Joseph CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FABRE Thibault - FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John -- BULLE Lucie – TOURET Marie-Laure – VINCENT Nadine – ROUX Jérémy

PROCURATIONS :

Madame Amandine CHIAPELLO a donné procuration à Madame Marie Laure TOURET,
Madame Christine GARCIA a donné procuration à Monsieur Pierre CORINO,
Madame Céline LORENZON a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO,
Madame Mireille GANZIN a donné procuration à Madame Lucie BULLE,
Monsieur Patrick LAUDICINA a donné procuration à Madame Martine COLIN

Madame Marie Laure TOURET a été désignée secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

VU l'arrêté AR²⁰²⁵⁻⁰² portant sur un arrêté de dépôt (conflits d'intérêts) de Monsieur

Vincent CLAVIER,
083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025

VU l'arrêté n°2025-02 portant sur arrêté de dépôt (conflits d'intérêts) de Monsieur Christophe OLIVERO,

Messieurs Vincent CLAVIER et Christophe OLIVERO, Conseillers municipaux, s'abstiennent de prendre part aux travaux préparatoires et au vote au conseil municipal pour cette délibération.

Rapporteur : Alain RAVANELLO

VU les articles L.2123-1, R 2123-1, R 2123-4 à R 2123-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir réaliser divers travaux d'entretien, de réparation, de création ponctuelle de la voirie communale et de ses dépendances pour les années 2025 à 2027, il a été décidé de conclure un accord cadre mono attributaire de travaux à bons de commande.

CONSIDERANT que son objectif est de permettre une meilleure réactivité au niveau des demandes d'intervention qui ne peuvent être traités en régie.

CONSIDERANT que ce marché concerne la mise à disposition de matériel et personnels pour des travaux préparatoires, des travaux de maçonnerie, de terrassement, de structure de chaussée et de recollements.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un marché conclu pour douze mois, reconductible deux fois pour la même période par reconduction expresse.

CONSIDERANT que ce marché est passé avec un minimum de 200 000 € HT annuel de dépenses.

CONSIDERANT qu'il devrait permettre à la commune, acheteur public, de gérer avec souplesse son programme de voirie pour les trois prochaines années.

CONSIDERANT que le marché a été passé dans le cadre d'une consultation ouverte organisée selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT que la consultation a été lancée le 17 octobre 2024 une date limite de remise des offres fixée au 18 novembre 2024.

CONSIDERANT l'article L.1414-2 du Code général des Collectivités Territoriales précisant que les marchés publics qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieur aux seuils des procédures formalisées ne sont pas attribués par la CAO, y compris lorsque l'acheteur a décidé de les passer selon une procédure formalisée.

CONSIDERANT la présente ouverture des plis et analyse des offres la société Eiffage Route Grand Sud dont l'agence locale est domiciliée à Brignoles c'est vu attribuer le marché à bons de commandes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec la société citée ci-dessus.

L'assemblée après en avoir délibéré à la **MAJORITÉ** :

Pour : 17

Contre : Mireille GANZIN – Lucie BULLE

Abstention : 0

- **CONSIDERANT** tous les points qui viennent d'être énoncés;
- **DECIDE D'ATTRIBUER LE MARCHE** à la société Eiffage Route Grand Sud dont l'agence locale est domiciliée à Brignoles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché avec la société citée ci-dessus ainsi que tous les actes liés à l'exécution du marché y compris les bons de commande quel que soit leur montant dans la limite du montant maximum de dépenses fixé et les décisions de reconduction.
- **DIT** que les dépenses liées aux opérations de travaux de voirie ont été prévues au budget 2025 et suivants.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance

Marie Laure TOURET

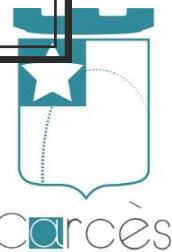
AR Prefecture

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025

RECEIVED
10/02/2025
100-218300325-20250206-DELIB202501-DE

AR Prefecture

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025



Commune de CARCES

Accord Cadre mono attributaire à bons de commande pour des travaux d'entretien, de réparation, de création ponctuelle de la voirie communale et de ses dépendances

ANALYSE DES OFFRES

Date
JANVIER 2025

Rapport d'Analyse

4 entreprises ont remis une offre

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE

Liste des entreprises ayant remis une offre :

ENVELOPPE N°1 – COLAS France Territoire Sud Est - Etablissement de Toulon - 582 av de Digne - ZI Toulon Est - BP 27 - 83087 TOULON Cedex 9

ENVELOPPE N°2 – EUROVIA PACA SAS – 140 RUE GEORGES CLAUDE – CS 40505 – 13593 AIX EN PROVENCE CX3

ENVELOPPE N°3 – SASU BS VOIRIE – 763 ZI SAINT MAURICE – 04100 MANOSQUE

ENVELOPPE N°4 – SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – ETS COTE D'AZUR : ZI LES CONSACS – 138 RUE SAINT JEAN – 83170 BRIGNOLES

Critères de sélection des offres :

Prix des Prestations	40 %
Valeur technique	60 %

1) Pour le critère Prix :

Notation des sous-critères de sélection de la Valeur Prix :(sur 100 points avant pondération)

- Le montant résultant du BPU selon DCE (50 points)
- Le montant résultant du chantier masqué n°1 (25 points)
- Le montant résultant du chantier masqué n°2 (25 points)

La note relative au critère prix sur 100 points, sera calculée en fonction de l'écart qui sépare l'offre analysée de l'offre la moins disante. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale, les autres offres seront notées au prorata du montant de leur offre par rapport à celui de l'offre la moins disante par application de la formule suivante.

$$Nx = 100 * My / Mx$$

Avec **Mx** offre concernée et **My** offre la moins disante.

2) Pour le critère Valeur Technique :

Le critère de notation de la valeur technique : (sur 100 points avant pondération)

Le critère de notation de la valeur technique sur 100 points est divisé en sous critères avec les pondérations suivantes:

Sous-critères	Points
Descriptif des moyens humains et matériels prévus pour l'exécution des travaux	40 points
Méthodes et procédés employés pour l'exécution des travaux	20 points
Dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et administrés	20 points
Mesures prises pour répondre aux urgences fixées par la personne publique	20 points

➤ Sous-critère sur 40 points :

- Information complète et détaillée : 40 points,
- Information complète mais succincte : 20 points,
- Information incomplète : 10 points,
- Sous critère non renseigné ou hors sujet : pas de point.

➤ Sous-critère sur 20 points :

- Information complète et détaillée : 20 points,
- Information complète mais succincte : 10 points,
- Information incomplète : 5 points,
- Sous critère non renseigné ou hors sujet : pas de point.

La note globale du candidat sur 100 points sera égale à la somme des notes pondérées obtenues pour les deux critères précédents.

$$N = 0.60 * Nvt + 0.40 * Np$$

Avec Np Note prix des prestations,
Nvt Note valeur technique

ENVELOPPE N° 1 : COLAS France Territoire Sud Est

AR Prefecture

Le représentant de l'acheteur public a procédé à l'ouverture et la vérification du dossier candidature qui n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

En conséquence, le représentant de l'acheteur public peut procéder à l'analyse de la seconde offre du candidat.

La mise en relation des DQE(masqués) et du Bordereau des Prix est correcte

Prix des prestations :

Le prix proposé dans le BPU en lien avec les DQE masqués du dossier d'appel d'offres par la société COLAS est de :

- En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°1 est de : 11 170,00 euros HT
- En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°2 est de : 223 014,30 euros HT

Suivant le barème du règlement de consultation, la note de la société COLAS est de :

Pour le BPU du dossier DCE	- 50 points x	2 644,00 €./	2 992,40 €=	44,17 points
Pour le DQE masqué n°1	- 25 points x	10 818,00 € /	11 170,00 €=	24,21 points
Pour le DQE masqué n°2	- 25 points x	101 800,00 €/	223 014,30 €=	11,41 points
			TOTAL	79 ,79 points

TOTAL sur 100 avant pondération **79,79 /100,00 points**
Pondération à 40 % soit **31,91 points**

Valeur technique :

Sous critère 1 – Descriptif des moyens humains et matériels prévus pour l'exécution des travaux (40 points):

La société COLAS présente à compter de la page 9 de son mémoire technique l'ensemble des moyens humains et matériels qui sont envisagés dans le cadre de la réalisation des prestations du présent marché.

L'entreprise COLAS présente notamment son organigramme prévisionnel du personnel affecté au marché. La présence des différents supports administratifs, études, techniques et RSE est notée. En complément, l'entreprise COLAS précise un organigramme global exécutif pour le suivi du marché ainsi que les titres, qualifications et diplômes des employés envisagés pour sa gestion.

De plus l'entreprise COLAS présente un tableau récapitulatif de certaines tâches avec le détail du personnel et du matériel mis à disposition.

Pour ce qui concerne la partie relative aux moyens matériels, l'entreprise COLAS présente de manière détaillée ses moyens internes qui sont en relation avec les différentes prestations à réaliser. A ce titre l'entreprise COLAS présente différents types d'engins de chantier, de matériels de transport, de moyens de levage, de balayeuses, etc.. Par ailleurs, l'entreprise COLAS rappelle également en page 26 de son mémoire technique que l'appel à des moyens matériels externes peut également être envisagé.

Certaines précisions sont également apportées sur les équipements de protection individuelle ainsi que sur les moyens industriels et les moyens d'études de l'entreprise COLAS.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 40 points.

Sous critère 2 - Méthode et procédés employés pour l'exécution des tâches (20 points) :

L'entreprise COLAS démarre son chapitre par la présentation d'un schéma de validation d'un bon de commande. Ce schéma permet d'identifier les différents acteurs et leur rôle au sein de l'organisation interne. Les délais d'acceptation d'un bon de commande, d'obtention de DICT, de réunion de démarrage etc... sont précisés. Ces délais sont optimisés.

L'entreprise COLAS présente également une lettre type pour le boitage d'information aux riverains. Pour ce qui concerne les interactions et la communication avec les riverains, l'entreprise COLAS présente également son application smartphone qui permet aux différents riverains de pouvoir communiquer avec le responsable des travaux de l'entreprise COLAS.

Afin de présenter sa méthodologie de travaux, l'entreprise COLAS présente également « différents chantiers type ». Des précisions sont apportées sur le type de balisage envisagé, la signalisation de chantier, le positionnement des cheminements piétonniers ainsi que le phasage potentiel de certaines opérations d'envergure.

L'entreprise COLAS présente également une méthodologie claire et détaillée des procédés employés qui sont adaptés aux types de prestations qui seront réalisées dans le cadre du marché. Le mode opératoire présenté débute de la réalisation des études préliminaires jusqu'à la réception des travaux.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Sous critère 3 - Les dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et des administrés (20 points) :

L'entreprise COLAS développe un tableau de synthèse de toutes ses procédures de dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. Ce tableau prend en considération toute les contraintes à différents moments d'une opération en cours de réalisation ; il présente également les différentes solutions envisagées ainsi que leurs objectifs.

L'entreprise COLAS présente également ses dispositions envisagées pour limiter la gêne occasionnée par la réalisation de chantier. Une présentation de mesures pour limiter les nuisances sonores, les nuisances de poussières, de boues et de difficultés de circulation est présentée.

L'entreprise COLAS présente ensuite sa politique en matière de sécurité et de protection des travailleurs.

De nombreuses mesures adaptées sont précisées, de la présence d'un animateur sécurité à la démarche de prévention interne en passant par l'organigramme spécifique de sécurité et aux ¼ h de sécurité.

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE

Reçu le 10/02/2025

Le sous critère est renseigné de façon complète.

En conséquence, nous lui accordons la note de **20 points**.

Sous critère 4 – Mesures prises pour répondre aux urgences fixées par la personne publique (20 points) :

L'entreprise COLAS précise que la mise en place d'une procédure interne sera proposée pour la gestion et le traitement de bon de commande. A ce sujet, l'entreprise COLAS indique que la réactivité est estimée à 1h suite à la réception de la demande du maître d'ouvrage.

L'entreprise COLAS précise le numéro de portable d'urgence qui sera mis à disposition (numéro de portable du conducteur de travaux).

L'entreprise COLAS nous indique les modalités d'intervention en cas d'urgence avec la description de chaque étape et le rappel des personnes concernées. En complément, l'entreprise estime leur réactivité à **1 jour** dès réception de la demande.

.

Le sous critère est renseigné de façon complète mais succincte. En conséquence, nous lui accordons la note de 10 points.

Valeur Technique :

Sous critère 1	Descriptif humains et matériels	40/40 points
Sous critère 2	Méthodes et procédés pour l'exécution des travaux	20/20 points
Sous critère 3	Dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et administrés	20/20 points
Sous critère 4	Mesures prises pour répondre aux urgences fixées	10/20 points
TOTAL sur 100 avant pondération		90,00 points
Pondération à 60 % soit		50,00 points

RECAPITULATIF OFFRE COLAS :

PRIX DES PRESTATIONS VALEUR TECHNIQUE	31,91 points / 40,00 points 50,00 points / 60,00 points
TOTAL de points en CUMULE	31,91 + 50,00 = 81,91 points

**ENVELOPPE N° 2 : EUROVIA PACA SAS – 140 RUE GEORGES CLAUDE – CS 40505
13593 AIX EN PROVENCE CX3**

AR Prefecture

Le représentant de l'acheteur public a procédé à l'ouverture et la vérification du dossier candidature qui n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

En conséquence, le représentant de l'acheteur public peut procéder à l'analyse de la seconde offre du candidat.

La mise en relation des DQE (masqués) et du Bordereau des Prix est correcte

Prix des prestations :

Le prix proposé dans le BPU en lien avec les DQE masqués du dossier d'appel par la société EUROVIA PACA est de :

- En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°1 est de : 10 818,00 euros HT
- En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°2 est de : 151 885,00 euros HT

Suivant le barème du règlement de consultation, la note de la société EUROVIA PACA est de :

Pour le BPU du dossier DCE	- 50 points x	2 644,00 € / 4 697,80 € =	28,14 points
Pour le DQE masqué n°1	- 25 points x	10 818,00 € / 10 818,00 € =	25,00 points
Pour le DQE masqué n°2	- 25 points x	101 800,00 € / 151 885,00 € =	16,75 points
		TOTAL	69,89 points

TOTAL sur 100 avant pondération **69,89 / 100,00 points**
Pondération à 40 % soit **27,95 points**

Valeur technique :

Sous critère 1 – Descriptif des moyens humains et matériels prévus pour l'exécution des travaux (40 points) :

La société EUROVIA débute son mémoire technique par la prise en compte de l'environnement des travaux en rappelant notamment la présence d'un centre urbain à forte densité accompagné de sa couronne périphérique.

L'entreprise EUROVIA présente ensuite les moyens humains envisagés pour la gestion du marché à bons de commande. Un organigramme du personnel envisagé est présent avec notamment la présence d'un chef d'agence, d'un conducteur de travaux et de 2 chefs de chantier avec leurs équipes associées.

L'entreprise EUROVIA propose également le curriculum vitae et les expériences du personnel d'encadrement envisagé pour la réalisation des prestations du présent marché. L'entreprise EUROVIA propose un tableau récapitulatif des responsabilités et du rôle de chaque employé d'encadrement.

L'entreprise EUROVIA présente ensuite ses moyens matériels avec de nombreux détails sur les postes d'enrobage. L'entreprise EUROVIA présente également certaines fiches issues de son laboratoire permettant de lister les différents essais possibles. Au-delà de la proposition de matériels relatifs au poste d'enrobés, l'entreprise EUROVIA ne propose que peu de matériels dans son mémoire technique. Néanmoins, l'entreprise EUROVIA propose dans son dossier candidature une liste importante de son matériel de chantier.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 40 points.

Sous critère 2 - Méthode et procédés employés pour l'exécution des tâches (20 points) :

L'entreprise EUROVIA présente son mode opératoire pour l'exécution des tâches. Ce chapitre permet de présenter le déroulement des étapes et la désignation des tâches qui sont réalisées par son personnel. En complément l'entreprise EUROVIA propose également un chapitre dédié aux délais de traitement des bons de commande. Chaque délai proposé est optimisé.

L'entreprise EUROVIA présente ensuite une méthodologie détaillée pour la préparation de chantier. En complément l'entreprise EUROVIA présente son affectation des moyens humains et matériels en fonction des travaux commandés. L'entreprise EUROVIA présente également sa méthodologie d'exécution pour la réalisation des plans d'exécution, l'implantation et les plans de récolelement. L'entreprise EUROVIA rappelle également qu'elle dispose d'un géomètre et d'un projeteur dans son personnel interne.

L'entreprise EUROVIA précise de nombreux éléments sur la réalisation de prestations sensibles et importantes. A ce sujet, une proposition de fiche récapitulative de prestations sensibles et adaptées au marché de travaux est faite. Chaque fiche récapitulative propose les moyens humains et matériels envisagés, la méthodologie d'exécution détaillée, la mise en place de dispositions particulières et l'insertion de photographies de références similaires. Par cette présentation, l'entreprise EUROVIA démontre une méthodologie claire et détaillée des procédés employés qui sont adaptés aux types de prestations qui seront réalisées dans le cadre du marché.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Sous critère 3 - Les dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et des administrés (20 points) :

L'entreprise EUROVIA propose de nombreux schémas de signalisation de chantier qui permettent de vérifier la cohérence des dispositifs mis à disposition en périphérie des potentielles opérations.

En complément de ces informations, l'entreprise EUROVIA propose certaines mesures pour assurer la sécurité de ses chantiers. Une description des équipements de protection individuelle est proposée et la mise en place d'un homme trafic est envisagée.

L'entreprise EUROVIA développe également sa gestion des contrôles internes des équipements de

levage ou autres. Des dispositions pour la limitation des nuisances sonores pour les riverains sont également évoquées.

AR Prefecture

L'entreprise EUROVIA présente de nombreux éléments et dispositifs pour la protection et la sécurité des travailleurs internes au chantier. Néanmoins, l'entreprise EUROVIA ne précise que peu d'éléments pour garantir la sécurité et la protection des administrés.

Le sous critère est renseigné de façon complète mais succincte. En conséquence, nous lui accordons la note de 10 points.

Sous critère 4 – Mesures prises pour répondre aux urgences fixées par la personne publique (20 points) :

L'entreprise EUROVIA propose son organisation de l'astreinte mise en place au sein de son effectif.

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025

Pour les interventions urgentes mais programmables, l'entreprise mettra en place un référent qui se tiendra à disposition pour assurer le lien avec la mairie:

- Proposition de devis sous 1 semaine maximum après communication des éléments
- Intervention sous 2 semaines maximum après réception de commande.

L'entreprise EUROVIA précise qu'elle mettra à disposition une ligne téléphonique en permanence destinée aux urgences exprimées par la mairie, néanmoins l'entreprise ne précise pas vraiment dans quels délais se fera l'intervention.

Le sous critère est renseigné de façon complète mais succincte.

En conséquence, nous lui accordons la note de 10 points

Valeur Technique :

Sous critère 1	Descriptif humains et matériels	40/40 points
Sous critère 2	Méthodes et procédés pour l'exécution des travaux	20/20 points
Sous critère 3	Dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et administrés	10/20 points
Sous critère 4	Mesures prises pour répondre aux urgences fixées	10/20 points
TOTAL sur 100 avant pondération		80,00 points
Pondération à 60 % soit		48,00 points

RECAPITULATIF OFFRE EUROVIA :

PRIX DES PRESTATIONS VALEUR TECHNIQUE	27,95 points / 40,00 points 48,00 points / 60,00 points
TOTAL de points en CUMULE	27,95 + 48,00 = 75,95 points

ENVELOPPE N° 3 : SASU BS VOIRIE – 763 ZI SAINT MAURICE – 04100 MANOSQUE

AR Prefecture

Le représentant de l'acheteur public a procédé à l'ouverture et la vérification du dossier candidature qui n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

En conséquence, le représentant de l'acheteur public peut procéder à l'analyse de la seconde offre du candidat.

La mise en relation des DQE (masqués) et du Bordereau des Prix est correcte

Prix des prestations :

Le prix proposé dans le BPU en lien avec les DQE masqués du dossier d'appel par la société BS VOIRIE est de :

- En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°1 est de : 42 315,00 euros HT
- En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°2 est de : 193 924,50 euros HT

Suivant le barème du règlement de consultation, la note de la société BS VOIRIE est de :

Pour le BPU du dossier DCE	- 50 points x	2 644,00 € / 7454,90 € =	17,73 points
Pour le DQE masqué n°1	- 25 points x	10 818,00 € / 42 315,00 € =	6,39 points
Pour le DQE masqué n°2	- 25 points x	101 800,00 € / 193 924,50 € =	13,12 points
		TOTAL	37,24 points

TOTAL sur 100 avant pondération **37,24 / 100,00 points**
Pondération à 40 % soit **14,89 points**

Valeur technique :

Sous critère 1 – Descriptif des moyens humains et matériels prévus pour l'exécution des travaux (40 points) :

L'entreprise BS VOIRIE présente un organigramme fonctionnel de sa société et des effectifs associées aux travaux.

Ce document permet de présenter le chef d'agence, le référent, ainsi qu'un détail des effectifs.

De plus l'entreprise BS VOIRIE présente un tableau récapitulatif du personnel mis à disposition ainsi que de son statut, compétences, habilitation et de son ancienneté dans le milieu des travaux publics.

L'entreprise BS VOIRIE propose également le descriptif des prestations et responsabilités de chaque membre de l'équipe. Ce descriptif est également complété par le curriculum vitae et les expériences du personnel d'encadrement envisagé pour la réalisation des prestations du présent marché.

Pour ce qui concerne la partie relative aux moyens matériels, l'entreprise BS VOIRIE présente de manière détaillée ses moyens internes qui sont en relation avec les différentes prestations à réaliser. A ce sujet l'entreprise BS VOIRIE présente différents types d'engins de chantier et de signalisation.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 40 points.

Sous critère 2 - Méthode et procédés employés pour l'exécution des tâches (20 points) :

L'entreprise BS VOIRIE présente un mode opératoire détaillé depuis la période préparation jusqu'à la réception des travaux. Une précision est apportée sur l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage qui sera le directeur d'exploitation.

L'entreprise BS VOIRIE présente une méthodologie claire et détaillée des procédés employés qui sont adaptés aux types de prestations qui seront réalisées dans le cadre du marché.

L'entreprise BS VOIRIE précise de nombreux éléments sur la réalisation de prestations sensibles de l'opération. L'entreprise BS VOIRIE démontre une méthodologie claire et détaillée des procédés employés qui sont adaptés aux types de prestations qui seront réalisées dans le cadre du marché.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Sous critère 3 - Les dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et des administrés (20 points) :

L'entreprise BS VOIRIE précise des schémas de mise en place de signalisation temporaire de chantier conforme au SETRA. Chaque type de travaux est envisagé avec une signalisation de chantier adaptée suivant les contraintes générées.

L'entreprise BS VOIRIE présente également ses dispositions envisagées en matière d'hygiène et de sécurité pour son personnel. Le développement des équipements de protection individuelle est proposé ainsi que l'analyse et la prévention des risques du chantier. De plus, l'entreprise BS VOIRIE propose une explication claire et précise sur la gestion de la sécurité des piétons.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Sous critère 4 – Mesures prises pour répondre aux urgences fixées par la personne publique (20 points) :

L'entreprise BS VOIRIE propose ses moyens humains et matériels pour satisfaire aux besoins du chantier en cas de travaux d'urgence.

L'entreprise BS VOIRIE propose ensuite un mode opératoire pour le délai de réponse à une sollicitation de travaux d'urgence. Ce mode opératoire est très cohérent avec les contraintes d'une potentielle demande urgente.

Par ailleurs, l'entreprise BS VOIRIE précise que la mise en place d'une procédure interne sera proposée pour la gestion et le traitement de bon de commande. A ce sujet, l'entreprise BS VOIRIE indique que la réactivité est estimée à 4h suite à la réception de la demande du maître d'ouvrage.

De plus l'entreprise BS VOIRIE précise que le référent sera joignable au téléphone sous 2 heures pour un chantier en cours (le chef de chantier étant par ailleurs présent sur place

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025

Valeur Technique :

AP: Prefecture		
Sous critère 1	Descriptif humains et matériels	40/40 points
Sous critère 2	Méthodes et procédés pour l'exécution des travaux	20/20 points
Sous critère 3	Dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et administrés	20/20 points
Sous critère 4	Mesures prises pour répondre aux urgences fixées	20/20 points
TOTAL sur 100 avant pondération		100,00 points
Pondération à 60 % soit		60,00 points

RECAPITULATIF OFFRE BS VOIRIE :

PRIX DES PRESTATIONS VALEUR TECHNIQUE	14,89 / 40,00 points 60,00 points / 60,00 points
TOTAL de points en CUMULE	$14,89 + 60,00 = 74,89$ points

ENVELOPPE N° 4 : Société EIFFAGE ROUTE Grand Sud – Agence de Brignoles

Le représentant de l'acheteur public a procédé à l'ouverture et la vérification du dossier candidature qui n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

En conséquence, le représentant de l'acheteur public peut procéder à l'analyse de la seconde offre du candidat.

La mise en relation des DQE(masqués) et du Bordereau des Prix est correcte

Prix des prestations :

Le prix proposé dans le BPU en lien avec les DQE masqués du dossier d'appel par la société EIFFAGE ROUTE est de :

En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°1 est de : **14 700,00 HT**

En application des prix unitaires le montant du DQE masqué n°2 est de : **101 800,00 euros HT**

Suivant le barème du règlement de consultation, la note de la société EIFFAGE ROUTE Grand Sud est de :

Pour le BPU du dossier DCE	- 50 points x	2 644,00 € /	2 644,00 € =	50,00 points
Pour le DQE masqué n°1	- 25 points x	10 818,00 € /	14 700,00 € =	18,39 points
Pour le DQE masqué n°2	- 25 points x	101 800,00 € /	101 800,00 € =	25,00 points
			TOTAL	93,39 points

TOTAL sur 100 avant pondération	93,39 / 100,00 points
Pondération à 40 % soit	37,35 points

Valeur technique :

Sous critère 1 – Descriptif des moyens humains et matériels prévus pour l'exécution des travaux (40 points) :

La société EIFFAGE ROUTE présente en préambule de son mémoire technique ses atouts géographiques par rapport au lieu des prochaines prestations à réaliser.

Dans le cadre de la présentation de la composition de l'équipe d'encadrement envisagé, l'entreprise EIFFAGE ROUTE propose un organigramme synthétique. Ce document présente le chef de centre, le conducteur de travaux ainsi que la cellule travaux, la cellule bureau d'études, la cellule administrative, la cellule qualité et contrôle et la cellule environnement.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE propose également le descriptif des prestations et responsabilités de chaque membre de l'équipe. Ce descriptif est également complété par le curriculum vitae et les expériences du personnel d'encadrement envisagé pour la réalisation des prestations du présent marché.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE présente son laboratoire régional qui serait en mesure de réaliser différentes études de terrassement, de dimensionnement de chaussée, d'essai de portance, etc...

Pour compléter ce chapitre, l'entreprise EIFFAGE ROUTE propose quelques exemples de fiches techniques de dimensionnement de chaussée.

Pour ce qui concerne la partie exploitation, l'entreprise EIFFAGE ROUTE présente 5 équipes type. 3 équipes spécialisées dans le domaine de Voirie et Réseaux Divers + 2 équipes spécialisées dans la mise en œuvre d'enrobés manuels et mécaniques.

- 083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025
- Equipe VRD n°1 : Composée de 5 unités
 - Equipe VRD n°2 : Composée de 5 unités
 - Equipe VRD n°3 : Composée de 5 unités
 - Equipe ENROBES MANUELS : Composée de 5 unités
 - Equipe ENROBES MECANIQUES : Composée de 7 unités

Pour ce qui concerne la partie relative aux moyens matériels, l'entreprise EIFFAGE ROUTE présente une liste non exhaustive de son matériel de production envisagé. L'entreprise EIFFAGE ROUTE présente ainsi son matériel de terrassement, de réglage de plateforme, de mise en œuvre d'enrobés de manière mécanique, de compactage, de gravillonnage, de transport de matériaux, de transport d'engins, de balayage, etc... Ces différents moyens matériels internes sont en relation avec les différentes prestations à réaliser. Par ailleurs, l'entreprise EIFFAGE ROUTE présente également sa liste de « petit matériel » ainsi que ses moyens industriels.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 40 points.

Sous critère 2 - Méthode et procédés employés pour l'exécution des tâches (20 points) :

L'entreprise EIFFAGE ROUTE présente sa méthode et les procédés pour l'exécution des tâches par l'intermédiaire d'un tableau récapitulatif. Ce document permet de présenter le déroulement des étapes, la désignation des tâches, le nom et le rôle de personne responsable ainsi que le délai maximum de traitement. Ces délais de traitement de chaque tâche sont optimisés.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE présente ensuite son mode opératoire détaillé depuis la période préparation jusqu'à la réception des travaux. L'entreprise EIFFAGE ROUTE précise que l'interlocuteur unique et privilégié du maître d'ouvrage sera le conducteur de travaux. Ce dernier est nommé, il est également précisé le nom de son responsable qui est le chef de centre de l'agence de Brignoles.

Le mode opératoire proposé présente de nombreux éléments relatifs à l'environnement et au développement durable notamment par la revalorisation des déchets générés par un chantier de VRD. L'entreprise EIFFAGE ROUTE présente également sa gestion des nuisances générées par le chantier. Cet élément est présenté par l'intermédiaire de tableau récapitulatif avec le développement des caractéristiques du chantier, leurs impacts et les mesures proposées en réponse.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE précise de nombreux éléments sur la réalisation de prestations sensibles et importantes. A ce sujet, l'entreprise EIFFAGE ROUTE propose une fiche récapitulative de prestations sensibles et adaptées au marché de travaux. Chaque fiche récapitulative propose les moyens humains et matériels envisagés, la méthodologie d'exécution détaillée, le mise en place de dispositions particulières et l'insertion de photographies de références similaires. Par cette présentation, l'entreprise EIFFAGE ROUTE démontre une méthodologie claire et détaillée des procédés employés qui sont adaptés aux types de prestations qui seront réalisées dans le cadre du marché.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Sous critère 3 - Les dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et des administrés (20 points) :

AR Préfecture

083-218300825-20250206-DEI TB202501-DE
Reqd le 10/02/2025
L'entreprise EIFFAGE ROUTE développe son organisation mise en place pour la gestion de la sécurité avec notamment sa politique « o Accident ». L'entreprise EIFFAGE ROUTE développe les moyens affectés à la sécurité des ouvriers sur ses chantiers. Il est notamment précisé que le responsable de la signalisation de chantier est le chef de chantier et que des formations spécifiques sont enseignées à l'ensemble des salariés.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE propose également au travers de son mémoire technique des innovations en matière de sécurité. Ces éléments de nouvelle génération contribuent à la sécurité et la protection des travailleurs ainsi que des administrés.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE propose également la désignation d'un médiateur riverain pour la gestion des sujets en interface avec les administrés. Cette médiation permet notamment de présenter les dispositifs de sécurité phasage prévisionnel aux administrés concernés par les travaux.

Elle propose également la possibilité de distribuer une lettre explicative à chaque riverain 15 jours avant le début des travaux.
Reçu le 10/02/2025

L'entreprise EIFFAGE ROUTE complète ce chapitre par l'insertion et la présentation de nombreux schémas de signalisation de chantier. Ces schémas représentent de potentielles situations de travaux avec les différentes signalisations de chantier permettant la gestion de la circulation routière et piétonne durant la phase de réalisation de chantier. En conclusion de chaque situation proposée de signalisation de chantier, l'entreprise EIFFAGE ROUTE présente les avantages et les inconvénients de chaque type de signalisation.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Sous critère 4 – Mesures prises pour répondre aux urgences fixées par la personne publique (20 points) :

L'entreprise EIFFAGE ROUTE indique dans son mémoire technique les mesures d'astreinte en cas d'urgence. Afin de compléter ce chapitre, l'entreprise EIFFAGE ROUTE confirme que l'interlocuteur privilégié à contacter en cas d'urgence est le référent conducteur de travaux dont les coordonnées données précédemment sont rappelées. Ensuite les coordonnées d'un second interlocuteur (chef de secteur) sont données ainsi que celle d'un chef de chantier. L'entreprise EIFFAGE ROUTE propose donc la disponibilité de 3 personnes en cas de demande urgente de la part du maître d'ouvrage.

De plus l'entreprise EIFFAGE ROUTE propose une équipe d'astreinte disponible 7 jours/7 jours et de 24h/24h. L'équipe est composée d'un chef de chantier et de 4 ouvriers + 1 fourgon avec outillage de première intervention et 1 camion grue de 15 T.

L'entreprise EIFFAGE ROUTE nous indique les modalités d'intervention en cas d'urgence avec la description de chaque étape et le rappel des personnes concernées. En complément, l'entreprise EIFFAGE ROUTE précise que son personnel envisagé dans le cadre de l'équipe d'astreinte est situé à 5 min maximum de la commune de BRIGNOLES.

Le sous critère est renseigné de façon complète et détaillée. En conséquence, nous lui accordons la note de 20 points.

Valeur Technique :

Sous critère 1	Descriptif humains et matériels	40/40 points
Sous critère 2	Méthodes et procédés pour l'exécution des travaux	20/20 points
Sous critère 3	Dispositions envisagées pour garantir la sécurité et la protection des travailleurs et administrés	20/20 points
Sous critère 4	Mesures prises pour répondre aux urgences fixées	20/20 points
TOTAL sur 100 avant pondération		100,00 points
Pondération à 60 % soit		60,00 points

RECAPITULATIF OFFRE LIFFAGE ROUTE.

AR Prefecture

PRIX DES PRESTATIONS VALEUR
1083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
TECHNIQUE le 10/02/2025

TOTAL de points en CUMULE

37,35 points / 40,00 points
60,00 points / 60,00 points

$37,35 + 60,00 = 97,35$ points

RECAPITULATIF GENERAL

AR Prefecture

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025

	Prix des prestations	Valeur Technique	TOTAL des points	CLASSEMENT
Société COLAS	31,91	50,00	81,91 points	2ème place
Société EUROVIA	27,95	48,00	75,95 points	3ème place
Société BS VOIRIE	14,89	60,00	74,89 points	4ème place
Société EIFFAGE ROUTE	37,26	60,00	97,35 points	1ère place

Conclusion

Après analyse des différents critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, la société EIFFAGE ROUTE est considérée comme la mieux-disante et remplit toutes les conditions pour obtenir le marché.

pour des travaux d'entretien, de réparation, de création ponctuelle de la voirie communale et de ses dépendances

AR Prefecture

083-218300325-20250206-DELIB202501-DE
Reçu le 10/02/2025

DQE MASQUES

DQU masqué n° 1 - Mur de soutement en agglos à bancher

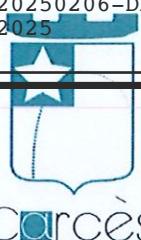
Libellé de la prestation	Unité	Qté	COLAS		EUROVIA		BS VOIRIE		EIFFAGE	
			Px unitaire	Total						
démarches administratives étude et plan d'exécution	F	1,00	300,00	300,00	300,00	300,00	1 590,00	1 590,00	150,00	150,00
Signalisation chantier	F	1,00	250,00	250,00	600,00	600,00	315,00	315,00	150,00	150,00
Murs de soutenement en agglo bancher 30*2*0,20	M ²	18,00	590,00	10 620,00	551,00	9 918,00	2 245,00	40 410,00	800,00	14 400,00
Total				11 170,00		10 818,00		42 315,00		14 700,00

DQU masqué n° 2 - voirie

Libellé de la prestation	Unité	Qté	COLAS		EUROVIA		BS VOIRIE		EIFFAGE	
			Px unitaire	Total						
Installation chantier	F	1,00	450,00	450,00	1 500,00	1 500,00	1 415,00	1 415,00	500,00	500,00
Signalisation chantier	F	1,00	250,00	250,00	600,00	600,00	315,00	315,00	150,00	150,00
Etudes et plans d'exécution	F	1,00	300,00	300,00	300,00	300,00	1 590,00	1 590,00	150,00	150,00
Dossier de récolelement	F	1,00	100,00	100,00	500,00	500,00	630,00	630,00	100,00	100,00
Transfert atelier	F	2,00	450,00	900,00	600,00	1 200,00	565,00	1 130,00	250,00	500,00
Dégagement des emprises	M ²	300,00	19,60	5 880,00	3,00	900,00	2,00	600,00	0,50	150,00
Déblais en terrain toutes natures	M3	210,00	101,90	21 399,00	60,00	12 600,00	48,75	10 237,50	54,00	11 340,00
Sciage de chaussée ou béton	M	253,00	4,80	1 214,40	1,00	253,00	3,50	885,50	5,00	1 265,00
Rabotage	M ²	320,00	6,70	2 144,00	8,40	2 688,00	8,95	2 864,00	3,50	1 120,00
Mise en forme	M ²	600,00	0,30	180,00	3,00	1 800,00	3,00	1 800,00	5,50	3 300,00
Imprégnation	M ²	900,00	5,50	4 950,00	3,90	3 510,00	1,85	1 665,00	2,50	2 250,00
GNT0/20	M3	450,00	110,40	49 680,00	68,00	30 600,00	80,50	36 225,00	57,00	25 650,00
GB 0/14	T	900,00	125,70	113 130,00	82,50	74 250,00	123,85	111 465,00	35,00	31 500,00
EB10 mise en œuvre mécanique	T	136,00	151,30	20 576,80	144,00	19 584,00	158,75	21 590,00	160,00	21 760,00
EB10 mise en œuvre manuelle	T	5,00	228,50	1 142,50	184,00	920,00	182,50	912,50	285,00	1 425,00
Mise à niveau de bouche à clé	Unité	8,00	89,70	717,60	85,00	680,00	75,00	600,00	80,00	640,00
Total				223 014,30		151 885,00		193 924,50		101 800,00

CORRÉAUX DE CARCÈS

083-218300325-20250206-DELIB202502-DE
Reçu le 10/02/2025



Délibération Municipale n° 2025-02

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	5	2	21	12

OBJET : Délibération relative à l'élection d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission d'un adjoint au maire

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 6 Février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 30 JANVIER 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CLAVIER Vincent – COLIN Martine – HERBEL Joseph CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FABRE Thibault - FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John -- BULLE Lucie – TOURET Marie-Laure – VINCENT Nadine – ROUX Jérémy

PROCURATIONS :

Madame Amandine CHIAPELLO a donné procuration à Madame Marie Laure TOURET,
Madame Christine GARCIA a donné procuration à Monsieur Pierre CORINO,
Madame Céline LORENZON a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO,
Madame Mireille GANZIN a donné procuration à Madame Lucie BULLE,
Monsieur Patrick LAUDICINA a donné procuration à Madame Martine COLIN

Madame Marie Laure TOURET a été désignée secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

Rapporteur : Alain RAVANELLO

083-218300325-20250206-DELIB202502-DE

Reçu le 10/02/2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Alex NEMETH, par courrier du 16 décembre 2024, adressé à Monsieur le Préfet du VAR, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020-32 du 04 juillet 2020 et la délibération n°2024-10 du 13 mars 2024 relative à l'élection des adjoints au maire et fixant à six le nombre d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 24 janvier 2025 par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 30 janvier 2025,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,
- De décider que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le sixième rang,
- De procéder à la désignation du sixième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Sont candidats : Monsieur Christophe OLIVERO

Nombre de votants : 21

Nombre de contre : 3

Monsieur Christophe OLIVERO a obtenu 18 voix.

Monsieur Christophe OLIVERO est désigné en qualité de sixième adjoint au maire de CARCÈS.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance

Marie Laure TOURET